

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	25.01.18
Version	3 ( 23.01.18 )	Page	1 / 9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit	15 811 - or riche
	15 812 - or pâle riche
	15 813 - or pâle
	15 814 - cuivre

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

##### Usages déconseillés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG  
Otto-Hahn-Str. 2  
D - 40699 Erkrath  
Tel. +49 (0) 211-2509-0  
Fax. +49 (0) 211-2509-497  
info@schmincke.de  
www.schmincke.de

##### Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:  
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30  
Tel. +49 (0) 211-2509-474  
labor@schmincke.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements  
d'urgence  
Téléphone

Appel d'urgence Berlin  
(24h - counseling en allemand et en anglais)  
+49 (0) 30-30686700

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302 Nocif en cas d'ingestion.  
Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquette (CLP)



##### Mention

Attention

##### d'avertissement

##### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	25.01.18
Version	3 ( 23.01.18 )	Page	2 / 9

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### 2.3 Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

#### Spécification chimique

alliage cuivre-zinc (15 811 - 15 813), pâte de cuivre (15 814)

Numéro CAS

EINECS / ELINCS / NLP

Numéro d'identification UE

Numéro de commerce

international

Numéro d'enregistrement REACH

N° RTECS

Code DG-EA (Hazchem)

Numéro CI

### 3.2 Mélanges

#### Substance 1

cuivre: > 50 %  
Numéro CAS: 7440-50-8

Classification conformément à la directive CE 1272/2008

(CLP):

Acute Tox. 4; H302 / Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic

Chronic 2; H411

#### Substance 2

zinc: < 50 %  
Numéro CAS: 7440-66-6  
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119467174-37

Classification conformément à la directive CE 1272/2008

(CLP):

Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic Chronic 1; H410

#### Indications complémentaires

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### En cas d'inhalation

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

#### Ingestion

Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances grasses. En cas de malaises, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	25.01.18
Version	3 ( 23.01.18 )	Page	3 / 9

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

eau Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

### 6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter la formation de poussière.

Protection contre l'incendie et les explosions

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

#### Conseils pour le stockage en commun

#### Classe de stockage

#### Indications

#### diverses

température de stockage: 5 - 40 °C

Protéger de l'humidité.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

7440-50-8 cuivre

DEU	WEL	1,000	mg/m <sup>3</sup>	-
-----	-----	-------	-------------------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	25.01.18
Version	3 ( 23.01.18 )	Page	4 / 9

7440-66-6 zinc

DEU	WEL	2,000	mg/m <sup>3</sup>	-
-----	-----	-------	-------------------	---

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.

##### Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

##### Protection oculaire

Lunettes de protection

##### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Poudre  
Couleur pigmenté  
Odeur presque inodore

min max

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de congélation

Point éclair/plage

d'inflammabilité

Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Danger d'explosion

Tension de vapeur

Densité ca. 1,5 g/ml 20 °C

Valeur pH

Viscosité dynamique de

Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de

Viscosité cinématique à

### 9.2 Autres informations

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2 Stabilité chimique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	25.01.18
Version	3 ( 23.01.18 )	Page	5 / 9

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4 Conditions à éviter

gel et forte chaleur

### 10.5 Matières incompatibles

acides forts agents oxydants Base forte

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

7440-66-6 zinc

par voie orale	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-
par inhalation	LC50	Rat		5,410	mg/l	4h

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

#### En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

#### Ingestion

Aucune donnée disponible

#### Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

#### Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

### Expériences tirées de la pratique

### Remarques générales

### Tests toxicologiques

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

#### Classe de risque pour le

#### milieu aquatique

#### Numéro de catalogue

#### Remarques générales

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

#### Besoins en oxygène

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Facteur de bioconcentration

#### (FBC)

#### Coefficient de partage: n-octanol/eau

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	25.01.18
Version	3 ( 23.01.18 )	Page	6 / 9

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

### Effets toxiques sur l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet 080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111  
Recommandation

#### Conditionnement

Code de déchet  
Recommandation

#### Indications diverses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

3077

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a.  
IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 9  
IMDG 9  
IATA 9

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes  
Marine Pollutant - ADN

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID M7  
Classe de danger 90  
Étiquette de danger ADR 9  
Quantités limitées 5kg  
Conditionnement: Instructions P002 - IBC08 - LP02 - R001  
Conditionnement: Dispositions particulières PP12 - B3  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP10  
Réservoirs mobiles: Instructions T1 - BK1 - BK2 - BK3  
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières TP33  
Codification réservoirs SGAV/LGBV  
Restriction concernant les tunnels -  
Remarques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	25.01.18
Version	3 ( 23.01.18 )	Page	7 / 9

EQ  
Dispositions particulières E1  
274 - 335 - 375 - 601

### Transport par voie fluviale

Etiquette de danger  
Quantités limitées  
Transport autorisé  
Équipement nécessaire  
Aération  
Remarques  
EQ  
Dispositions particulières

### Transport maritime

Numéro EmS F-A, S-F  
Dispositions particulières 274 - 335 - 966 - 967 - 969  
Quantités limitées 5kg  
Conditionnement: Instructions P002 - LP02  
Conditionnement: Dispositions particulières PP12  
IBC: Instructions IBC08  
IBC: Réglementations B3  
Instructions réservoirs IMO -  
Instructions réservoirs UN T1 - BK1 - BK2 - BK3  
Instructions réservoirs Dispositions particulières TP33  
Stowage and segregation category A  
SW23  
Properties and observations  
Remarques  
EQ E1

### Transport aérien

Hazard -  
Passenger 956 (400kg)  
Passenger LQ Y956 (30kg G)  
Cargo 956 (400kg)  
ERG 9L  
Remarques  
EQ E1  
Special Provisioning A97 - A158 - A179 - A197

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Europe

Teneur en VOC [%] 0  
Teneur en VOC [g/L]  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Allemagne

Classe de stockage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## série 15 Aqua-Bronzes (sans argent)

N° de l'article		Date d'émission:	25.01.18
Version	3 ( 23.01.18 )	Page	8 / 9

Classe de risque pour le milieu aquatique  
Numéro de catalogue  
Décret relatif aux défaillances  
Indications relatives à une limitation de la durée de travail  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Suisse

Teneur en VOC [%]  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

### EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales  
Federal Regulations  
State Regulations

### Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Informations diverses

**Mentions de danger (CLP)**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Informations diverses**

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

### **Littérature**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

### **Raison des dernières modifications**

### **Indications diverses**



---

<b>N° de l'article</b>		<b>Date d'émission:</b>	<b>25.01.18</b>
<b>Version</b>	<b>3 ( 23.01.18 )</b>	<b>Page</b>	<b>9 / 9</b>

---

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour.  
Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.